

# Notre mandat

L'organisme Services aux victimes d'Ottawa (SVO) offre un soutien émotionnel, une aide pratique, des services de référence et de défense des droits et intérêts aux personnes victimes d'actes criminels et de circonstances tragiques, sans porter de jugement afin d'atténuer l'impact de la victimisation.

# Qui nous servons

Toute personne ayant été victime d'un acte criminel ou de circonstances tragiques peut accéder à nos services.

Il n'est pas obligatoire d'avoir eu recours aux services de police, même si cela peut être nécessaire pour avoir accès à certains services dans le cadre de notre programme PIRV+.

Nous acceptons les références de partenaires communautaires tels que (sans toutefois s'y limiter) : les refuges, les hôpitaux, les agences de santé et de ressources communautaires et les services de police.

Vous devez avoir plus de 16 ans pour être client ou cliente. SVO aidera toutefois les enfants avec le consentement d'un parent, d'un tuteur ou d'une tutrice.



343, rue Preston.

📍 11e étage  
K1S 1N4

☎ 613 238 2762

✉ 613 238 0735

🌐 [www.ovs-svo.com/fr](http://www.ovs-svo.com/fr)

**Les services sont gratuits et accessibles aux diverses communautés touchées de manière disproportionnée par la violence.**

Le financement de ce programme est assuré par le gouvernement de l'Ontario. Les opinions exprimées sont celles de Services aux victimes d'Ottawa et ne reflètent pas nécessairement celles de la province.



Est-ce que vous  
ou quelqu'un  
que vous  
connaissez avez  
été victime d'un  
crime ?

# Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes (SOAIV)

Le personnel du SOAIV, épaulé de bénévoles formés, offre un soutien émotionnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une assistance pratique et des recommandations aux victimes d'actes criminels et de circonstances tragiques. Cela peut impliquer l'intervention de ressources bénévoles en dehors des heures de bureau pour fournir :

- une aide financière d'urgence
- de l'hébergement
- des dispositifs de sécurité personnelle
- la provision d'épicerie et de produits de première nécessité et
- des téléphones portables 911.

Les bénévoles peuvent également accompagner les personnes lors de procédures pénales.

Travaillant en étroite collaboration avec les services de police, les hôpitaux, la ville et les partenaires communautaires, nous intervenons rapidement pour aider à rétablir la sécurité physique et émotionnelle d'une personne et l'orienter vers les services communautaires et gouvernementaux correspondant à ses besoins.

## PROGRAMME DE COORDINATION DE LA SÉCURITÉ DES VICTIMES (PCSV)

Le programme de coordination de la sécurité des victimes offre un plan de sécurité individualisé à toute personne touchée par un crime et qui craint pour sa sécurité. Le programme propose également des services de défense des droits et intérêts, d'aiguillage, de navigation dans le système et d'aide à la rédaction des déclarations de la victime. Dans le cadre de ce programme, les clients et les clientes peuvent bénéficier d'un téléphone portable 911 et/ou d'un téléphone portable avec alarme de sécurité personnelle.



## PROGRAMME D'INTERVENTION RAPIDE AUPRÈS DES VICTIMES (PIRV+)

Dans le cadre du programme d'intervention rapide auprès des victimes, OVS fournit une aide financière immédiate aux personnes éligibles qui ont été victimes d'un homicide, d'une tentative de meurtre, d'une agression physique grave, d'une violence domestique, d'une agression sexuelle ou d'un crime de haine et/ou à leur famille.

Les frais admissibles pour les personnes concernées peuvent être les suivants :

- des services de counseling immédiats à court terme
- les frais d'obsèques pour les victimes d'homicide
- des dépenses de première nécessité telles que les réparations à domicile pour assurer la sécurité de la victime
- le nettoyage d'une scène de crime, l'hébergement d'urgence et les repas lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions.